Succès de l'augmentation de capital : Gold by Gold lève 1,2 M€ pour accroître ses réserves d'Or physique responsable

- ➔ Produit net de l'augmentation de capital **intégralement affecté à l'acquisition et à la conservation d'Or physique responsable** dans le cadre de la division Réserves
- ➔ Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles : **16 novembre 2026**

1ère société cotée éligible au PEA à constituer des réserves d'Or physique responsable

Paris, le 12 novembre 2026 - 7h30 - **Gold by Gold (Euronext Growth® Paris - FR0011208693 - ALGLD)**, groupe français intégré et indépendant présent sur toute la chaîne d'approvisionnement de l'Or et des métaux précieux (le « **Groupe** » ou la « **Société** »), annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires (l'« **Opération** ») qui s'est déroulée du 19 octobre au 6 novembre 2026.

Cette Opération marque une nouvelle étape dans le développement de la division **Réserves** de Gold by Gold, dont l'objectif est d'acquérir, de conserver et de faire croître une réserve d'Or physique responsable à l'actif de la Société dans une logique de détention patrimoniale à long terme. Le produit net de cette augmentation de capital servira intégralement à acquérir, dans les tout prochains jours, de nouvelles quantités d'Or physique responsable pour renforcer la division Réserves, déjà constituée de 10,5 kilogrammes d'Or.

Ces réserves d'Or font l'objet d'une détention distincte et ségréguée au sein de la Société. Leur évolution fait l'objet d'une communication financière régulière, offrant aux actionnaires une visibilité directe sur la quantité d'Or accumulée.

Cette Opération n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Patrick Schein, Fondateur et Président-Directeur général de Gold by Gold, déclare :

« Cette deuxième opération est un succès. Je retiens l'adhésion des actionnaires qui ont non seulement exercé leurs droits préférentiels de souscription, mais qui ont aussi demandé davantage d'actions à titre réductible. C'est une marque de confiance pour notre stratégie d'accumulation et de conservation d'Or physique responsable au fil du temps. Je les en remercie.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux investisseurs qui nous rejoignent au capital de Gold by Gold à l'occasion de cette nouvelle opération. Elle constitue une voie d'accès inédite à l'Or pour les détenteurs de PEA et de PEA PME-ETI via les actions Gold by Gold, qui sont éligibles à ces dispositifs fiscaux.

Nous avions placé la barre plus haut qu'en juin 2026, et en six mois, plus de 2,6 M€ ont été levés pour constituer nos Réserves d'Or. Dans les prochains jours, nous allons donc acquérir de nouveaux lingots d'Or physique, de l'Or de qualité institutionnelle auxquels seront associés des Crédits Fairmined®, qui rémunèrent directement des mineurs artisanaux et à petite échelle engagés dans des pratiques responsables. »

/ PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a fait l'objet d'une demande globale de 331 171 actions au prix unitaire de 4,00 €, représentant un montant total demandé de 1 324 684,00 €.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 89 073 actions. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 112 746 actions. La demande d'actions dans le cadre de la souscription à titre libre s'est élevée à 129 352 actions.

© GoldbyGold 2026

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou transmis, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le Conseil d'administration de Gold by Gold, lors de sa réunion du 10 novembre 2026, a décidé la création de 292 048 actions nouvelles, représentant un montant total levé de 1 168 192,00 €. Les ordres de souscription à titre irréductible et réductible, qui représentent 201 819 actions nouvelles, seront intégralement servis. Les ordres de souscription à titre libre seront servis à hauteur de 90 229 actions nouvelles.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne pouvaient être prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'Opération, étant précisé que le Conseil d'administration disposait de la faculté de répartir librement les actions nouvelles non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscription à titre libre.

À l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 16 novembre 2026, le capital social de Gold by Gold sera constitué de 3 373 838 actions. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth® à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0011208693 - code mnémonique : ALGLD), et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Sur la base du capital social à l'issue de l'opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de Gold by Gold préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est ramenée à 0,91%.

➔ **Répartition du capital à l'issue de l'Opération (exercice intégral de la clause d'extension)**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Fondateur	2 087 779	61,88%	4 099 429	76,12%
Public	1 286 059	38,12%	1 286 059	23,88%
TOTAL	**3 373 838**	**100,00%**	**5 385 488**	**100,00%**

/ UNE STRATÉGIE D'ACCUMULATION ET DE CONSERVATION D'OR PHYSIQUE AU FIL DU TEMPS

À travers sa division Réserves, Gold by Gold poursuit une stratégie pionnière en Europe, axée sur un objectif d'accumulation d'Or physique responsable au fil du temps, faisant de l'Or le socle de la préservation du patrimoine de ses actionnaires. Trois piliers en garantissent la solidité :

OR DE QUALITÉ INSTITUTIONNELLE

Les réserves d'Or de Gold by Gold sont uniquement constituées de lingots certifiés par des affineurs référencés sur la « Good Delivery List » de la *London Bullion Market Association* (LBMA), référence mondiale du marché de l'Or, garantissant la qualité et l'authenticité de chaque barre et lingot.

Ce standard international confère à ces réserves d'Or une liquidité totale sur les marchés mondiaux.

OR SÉCURISÉ

Les réserves d'Or de Gold by Gold sont conservées en France dans des coffres sécurisés gérés par des tiers professionnels spécialisés dans la conservation de valeurs et d'objets précieux, selon les standards de sécurité les plus élevés du secteur.

OR RESPONSABLE CRÉDITS FAIRMINED®

Gold by Gold considère que sa responsabilité sociétale ne peut être complète sans embarquer l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, qui fait vivre des dizaines de millions de personnes à travers le monde[1].

À chaque gramme d'Or conservé dans ses réserves, Gold by Gold associe un Crédit Fairmined® (équivalent à environ 1% de la valeur de l'Or sous-jacent acquis), qui verse une prime directe aux mines artisanales, auditées régulièrement et certifiées, en reconnaissance de leurs pratiques d'extraction responsables, traçables et équitables.

[1] Source : Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).

© GoldbyGold 2026

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou transmis, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Cette stratégie vise un renforcement progressif de cette réserve d'Or, dans une logique de détention patrimoniale à long terme.

Cette seconde opération a donc vocation à être suivie, à terme et selon l'évolution des conditions de marché ainsi que de l'adhésion des investisseurs à cette stratégie de thésaurisation, d'opérations ultérieures de renforcement des fonds propres de la Société permettant la poursuite de la constitution des réserves d'Or. Ces opérations futures, qui ne font à ce stade l'objet d'aucun engagement ni d'aucun calendrier, seraient, le cas échéant, réalisées dans le cadre des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ou de toute autre disposition applicable.

Les produits nets de ces potentielles levées de fonds additionnelles seraient intégralement dédiés à l'acquisition de nouvelles quantités d'Or physique responsable afin de faire croître les quantités d'Or détenues par la division Réserves.

Parallèlement, Gold by Gold entend continuer de développer ses activités historiques de Négoce et d'Affinage d'Or, qui demeurent les principales activités de la Société.

/ FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont exposés dans le Rapport de gestion au titre de l'exercice 2025, disponible sur le site internet de la Société (GoldbyGold.com), onglet Investisseurs, section Documents financiers.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

S'agissant de la division Réserves, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques mentionnés dans le communiqué de presse du 13 octobre 2026 disponible sur le site internet de la Société (GoldbyGold.com), section Investisseurs, rubrique Communiqués de presse.

/ PROSPECTUS

En application de l'article 3, paragraphe 2, du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, tel que modifié par le Règlement (UE) 2024/2809 du 23 octobre 2024 (dit « Listing Act »), l'Opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le montant total de l'offre dans l'Union européenne, calculé sur une période de douze mois, étant inférieur à 12 000 000 €.

/ À propos de Gold by Gold

Fondé en 1992 et coté à Paris sur Euronext Growth® (FR0011208693 – ALGLD), Gold by Gold est un groupe français intégré et indépendant. Fort d'un savoir-faire reconnu, il incarne depuis sa création une approche rigoureuse, engagée et rentable de la filière Or.

À travers ses trois divisions opérationnelles intégrées (NÉGOCE, AFFINAGE et RÉSERVES), Gold by Gold est présent sur toute la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux, depuis leur extraction jusqu'à leur affinage, leur revente et, depuis 2026, leur mise en réserves. Un modèle qui relie l'extraction artisanale aux marchés internationaux, avec l'Or pour fil conducteur.

Le capital social de Gold by Gold est composé de 3 373 838 actions. Gold by Gold est coté sur le marché Euronext Growth® à Paris. Code ISIN FR0011208693, Code mnémonique : ALGLD, Code ICB : 55103025 (Gold Mining).

Pour plus d'informations : GoldbyGold.com

Gold by Gold
Patrick Schein
Président-Directeur général
Tél. : +33 1 53 65 12 30
bourse@goldbygold.com

Invest Securities
Cécile Aboulian
Listing sponsor
Tél. : +33 7 85 62 37 02
caboulian@all-invest.com

Actus Finance
Mathieu Omnes
Relations investisseurs
Tél. : +33 1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

Actus Finance
Amaury Dugast
Relations presse
Tél. : +33 1 53 67 36 74
adugast@actus.fr

© GoldbyGold 2026

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou transmis, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

/ Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et de s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Gold by Gold d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « *Securities Act* ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout État ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du *Securities Act* qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du *Securities Act*. Gold by Gold n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis en vertu et conformément au *Securities Act* ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

© GoldbyGold 2026

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou transmis, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.